

Aux entreprises-membres de la SSE  
(via les sections/régions)

Zurich, le 28 novembre 2017

### **Pas d'accord salarial pour 2018 – Conséquences pour votre entreprise**

Madame, Monsieur,

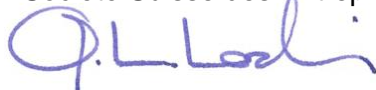
La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), ainsi que les syndicats Unia et Syna ne sont parvenus à aucun accord lors des négociations sur les salaires 2018 pour le personnel de chantier. La délégation de négociations de la SSE avait soumis une offre équitable aux syndicats: augmentation individuelle des salaires effectifs de 0,5 pour-cent et relèvement de tous les salaires minimaux de 0,3 pour-cent.

Lors de leur assemblée des 15 et 16 novembre 2017 à Lausanne, les délégués ont confirmé l'échec des négociations et décidé à l'unanimité de ne pas donner de recommandation de salaire pour 2018. Les délégués n'avaient pas de marge de manœuvre pour des augmentations allant au-delà de l'offre proposée par la délégation de négociations; les raisons en sont les suivantes: niveau salarial déjà très élevé, alourdissement des charges salariales au cours des dernières années, concurrence acharnée sur les prix et perspectives incertaines sur le marché.

Vu cette situation, les salaires CN demeureront inchangés pour 2018. **Par conséquent, vous êtes libres d'octroyer une augmentation de salaire à vos collaborateurs pour 2018 et d'en fixer vous-mêmes le montant.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Société Suisse des Entrepreneurs



Gian-Luca Lardi  
Président central



Benedikt Koch  
Directeur